

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-01-02

Avis du CSRPN de Normandie

Avant-projet de création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados

Présentation du dossier

La DREAL a présenté le dossier d'avant-projet pour la création de la réserve naturelle nationale (RNN) des falaises jurassiques du Calvados dans trois commissions : mer et littoral (28/06/21), espaces naturels et à enjeux (16/11/21), patrimoine géologique (25/11/21). Ce projet, retenu à la SCAP en 2013, a été confirmé en juillet 2018 par son inscription au plan biodiversité gouvernemental (action 35).

Le projet consiste au classement d'un ensemble de sites répartis sur le littoral calvadosien, sur la base d'enjeux géologiques et biologiques de niveau national, voire international. En effet, l'inventaire départemental des sites géologiques a permis de décrire six zones de falaises et de platiers du littoral du Calvados présentant des intérêts géologiques majeurs. En outre, les falaises abritent des habitats d'intérêt communautaire et des espèces animales et végétales patrimoniales, inscrites dans des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, qui méritent d'être préservés par une gestion adaptée.

Ainsi c'est une surface d'environ 1 900 ha et un linéaire de 37 km de côtes, soit près du tiers du littoral du Calvados, qui sont proposés au classement au sein d'une RNN multi-sites. Chaque secteur comporte une partie terrestre (essentiellement des sommets de falaise) et une partie marine comprise entre le pied de falaise et le bas de l'estran.

Les sujétions proposées consistent notamment à la préservation de l'intégrité du patrimoine géologique. Elles renforcent également, essentiellement sur la zone terrestre, la quiétude et la protection des milieux en interdisant toute circulation en dehors des cheminements dédiés.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados tel que présenté par la DREAL.

Il s'agit d'un projet ambitieux dont l'originalité repose à la fois sur sa nature multi-sites et sur la primauté des enjeux géologiques qui emportent avec eux les enjeux biocénétiques et écologiques. Cette réserve naturelle constituera un site phare de l'étude de l'évolution du trait de côte en lien avec les changements climatiques. C'est également un bel outil pour l'éducation du public et la promotion du

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

patrimoine naturel, compte tenu de sa localisation sur des secteurs touristiques. En particulier, la réserve naturelle pourrait devenir le socle d'un projet muséographique d'ampleur, rapprochant l'amélioration de la connaissance de la protection et de la valorisation du patrimoine local auprès de publics divers.

Le conseil souligne qu'il faudra se donner le temps et les moyens de réaliser un diagnostic poussé des milieux, en particulier au moyen d'inventaires complémentaires. Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, nécessairement novateur, une analyse localisée sera nécessaire pour hiérarchiser les enjeux et adapter la gestion sur chaque secteur.

Concernant plus particulièrement les habitats naturels terrestres, la réserve jouera un rôle majeur dans la conservation de deux espèces floristiques protégées au niveau national (*Gentianella amarella*) ou régional (*Tephroseris helenitis subsp. candida*, endémique). Par ailleurs, le périmètre proposé se situant sur un territoire reconnu d'intérêt pour la flore messicole, la future réserve aura un rôle à jouer dans la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de ces espèces.

Outre les formations herbacées basses qu'il conviendra d'entretenir ou de restaurer, il existe une diversité d'habitats parfois très originaux (aulnaies et frênaies de ravin, ourlets calcicoles humides, tufs du *Cratoneuron*, etc.). Les falaises marneuses et leur dynamique active permettent l'expression de divers stades évolutifs de végétations, des pelouses pionnières jusqu'aux boisements. La gestion mise en œuvre devra permettre la conservation de cette mosaïque de milieux d'intérêt.

Sur le domaine public maritime, il serait souhaitable que l'impact des activités de pêche à pied puisse être évalué (atteintes au pied de falaise, utilisation d'outils inadaptés pour prélever des bivalves sur les rochers, etc.) afin de s'assurer de la compatibilité avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel.

Concernant les enjeux géologiques et plus particulièrement paléontologiques, il apparaît nécessaire d'interdire également le libre ramassage des fossiles détachés sur l'estran. Outre le fait que ce ramassage est interdit dans toutes les RNN à fondement géologique, l'exercice de la police sera facilité, notamment en cas de doute sur l'origine des fossiles (estran ou falaise). Pour permettre aux sociétés savantes, associations de paléontologues et organismes animant des interventions pédagogiques de poursuivre leurs actions de connaissance et d'éducation, des conventions avec le gestionnaire devront être établies.

Sous réserve de prise en compte de la remarque précédente, les sujétions proposées apparaissent de nature à préserver les enjeux identifiés sur la future réserve.

Enfin, il est souligné que l'expression « falaises jurassiques » retenue pour le nom de la réserve naturelle est sujette à caution. Du point de vue scientifique, la terminologie est inexacte (il faudrait parler des falaises des terrains d'âge jurassique). Ensuite, il met l'accent sur la dimension géologique, alors que le projet de réserve naturelle repose également sur des enjeux biocénotiques. L'intitulé plus générique « falaises du Calvados » est proposé en substitution.

Le conseil recommande :

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- de veiller à assurer la conservation ex situ du patrimoine géologique de la future réserve,
- d'apporter une attention toute particulière, lors de l'élaboration du plan de gestion, à la prise en compte des changements climatiques dans la dynamique côtière et l'évolution des milieux naturels,
- de donner de la souplesse au plan de gestion, afin de le faire évoluer au gré des acquisitions de connaissance.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', written in a cursive style.

Thierry Lecomte